



# Critères d'éligibilité aux «primes énergie» E.LECLERC

	TRAVAUX	CATEGORIE	PERFORMANCE	CERTIFICATION	MISE EN OEUVRE	TYPE DE LOGEMENT
1)	Chaudière à condensation	Chauffage	-	-	mise en oeuvre d'émetteurs dimensionnés de façon à permettre à la chaudière de condenser	maison ou appartement
2)	Chaudière basse température	Chauffage	-	-	-	maison ou appartement
3)	Programmeur d'intermittence sur chaudière existante	Chauffage	-	-	mise en place sur une chaudière existante et pour un chauffage individuel à combustible	maison ou appartement
4)	Régulation par sonde de température extérieure	Chauffage	-	-	-	maison individuelle
5)	Radiateur à chaleur douce pour un chauffage central à combustible	Chauffage	radiateurs dimensionnés à $DT_{nom}$ (delta de température nominal) $\leq 40K$	-	-	maison ou appartement
6)	Robinet thermostatique sur radiateur existant	Chauffage	-	-	-	maison ou appartement
7)	Pompe à chaleur eau/eau pour chauffage	ENR	COP (coefficient de performance) $> 3,4$	certification NF PAC ou label EHPA ou l'Eco-Label européen	- COP (coefficient de performance) mesuré selon la norme EN14511-2 - professionnel signataire QUALIPAC	maison ou appartement
8)	Chaudière biomasse individuelle	ENR	rendement énergétique supérieure ou égal : -85% si chargement automatique -80% si chargement manuel	-	-	maison individuelle

	TRAVAUX	CATEGORIE	PERFORMANCE	CERTIFICATION	MISE EN OEUVRE	TYPE DE LOGEMENT
9)	Pompe à chaleur air/eau pour chauffage	ENR	COP ( coefficient de performance) > 3,4	certification NF PAC ou Eurovent ou label EHPA ou l'Eco-Label européen	- COP (coefficient de performance) mesuré selon la norme EN14511-2 - professionnel signataire QUALIPAC	maison ou appartement
10)	Pompe à chaleur air/air	ENR	COP (coefficient de performance) > 3,4	certification NF PAC ou Eurovent ou label EHPA ou l'Eco-Label européen	- COP (coefficient de performance) mesuré selon la norme EN14511-2 - professionnel signataire QUALIPAC	maison ou appartement
11)	Appareil indépendant de chauffage au bois ( poêles, foyers fermés, inserts de cheminées)	ENR	- rendement énergétique >= 70% - concentration en monoxyde de carbone <= 0,3%	-	critères mesurés selon les normes: - poêles : NFEN 13240 ou NFD35376 ou NF14785 ou EN15250 - foyers fermés et inserts : NFEN 13229 - cuisinières :NFEN12815 ou NFD 32301	maison ou appartement
12)	Chauffe eau solaire individuel	ENR	-	certification NF CSTBat ou Solarkeymark	professionnel signataire Qualisol	maison individuelle
13)	Système solaire combiné	ENR	-	certification NF CSTBat ou Solarkeymark	professionnel signataire Qualisol	maison individuelle
14)	Isolation d'un plancher	Isolation	R (résistance thermique) >= 2,4m <sup>2</sup> K / W	certification ACERMI ou Avis technique du CSTB valide	-	maison ou appartement
15)	Isolation des murs	Isolation	R (résistance thermique) >= 2,8m <sup>2</sup> K / W	certification ACERMI ou Avis technique du CSTB valide	-	maison ou appartement
16)	Isolation des combles ou toitures	Isolation	R (résistance thermique) >= 5m <sup>2</sup> K / W	certification ACERMI ou Avis technique du CSTB valide	-	maison ou appartement
17)	Fenêtres et portes fenêtres avec vitrage isolant	Isolation	Uw (coefficient de transmission surfacique) <= 1,8 W / m <sup>2</sup> K	certification ACOTHERM ou : - <b>Pour le PVC</b> : CSTB CERTIFIED ou DTA valide du CSTB - <b>Pour l'aluminium</b> : CSTB CERTIFIED ou homologation de gamme ou DTA valide du CSTB - <b>Pour le bois</b> : NF fenêtres bois ou Menuiseries 21 - <b>Pour les produits non traditionnels</b> : Avis technique valide du CSTB	-	maison ou appartement